

# Les délibérations d'un congrès historique



## JE REFERAIS LA MARCHÉ SUR QUEBEC, DIT JEAN MARCHAND

Lors des discussions qui ont porté sur les bills 19 et 20 et sur les moyens employés par la CTCC pour obtenir le rappel de ces deux bills qui s'avèrent dangereux, le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC a déclaré qu'il referait la Marche sur Québec si nécessaire.

M. Marchand répondait alors à des critiques sur les moyens employés pour obtenir le rappel de ces deux lois.

D'autres délégués ont par ailleurs déclaré qu'il fallait bien marcher sur Québec puisque c'est là, au Parlement que se passent les bonnes et mauvaises lois.

Dans son commentaire sur les bills 19 et 20, Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C. a déclaré que la C.T.C.C. continuera de combattre les bills 19 et 20 tant qu'ils ne seront pas rayés de nos statuts.

Le rapport du Bureau Confédéral qui résume les activités de l'année, M. Marchand a ajouté que "ce sont de mau-

vaises lois qui portent atteintes à des principes démocratiques fondamentaux et qui accordent des pouvoirs discrétionnaires à une Commission administrative qui n'offre aucune garantie de justice et d'équité."

Le congrès de la CTCC a d'ailleurs appuyé l'attitude prise par les dirigeants de la

CTCC lorsqu'il s'est agi de protester contre les bills 19 et 20 et il a adopté une résolution demandant à tous les corps affiliés de lutter pour obtenir le rappel des dispositions introduites par les bills 19 et 20 au cours de la session provinciale 1953-54.

Le congrès a aussi affirmé

(Suite à la page 6)



M. Gaston Tessier, photographié en compagnie des confrères Gérard Picard, Gérard Pelletier et Jean Marchand, lors de son arrivée à Dorval, samedi.

## Des millions de travailleurs avec la C.T.C.C.

Elle est à l'avant-garde du mouvement syndical dans le monde, déclare M. Gaston Tessier, président de la Confédération Internationale des syndicats chrétiens, lors de la séance inaugurale du congrès.

J'apporte aux dirigeants, aux militants et aux adhérents de la C.T.C.C. le salut fraternel des millions de travailleurs groupés à travers le monde entier et qui sont affiliés à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens."

C'est par ces mots que M. Gaston Tessier, de Paris, président de la C.I.S.C. à laquelle la C.T.C.C. est affiliée, transmettait le message de fraternité et de solidarité des millions de camarades syndiqués chrétiens à travers le monde.

M. Tessier qui était débarqué samedi matin d'un avion d'Air France en provenance de New-York, avait en outre assisté di-

manche avant-midi à la messe célébrée en l'église Notre-Dame par le chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C.

Le président de la C.I.S.C. a confessé sa foi au syndicalisme chrétien et aux enseignements pontificaux que la C.I.S.C. de même que la C.T.C.C. tâchent de mettre en pratique dans les relations sociales.

Il s'est déclaré fier d'affirmer que la C.T.C.C. constitue l'avant-garde dynamique et conquérante du mouvement syndical chrétien dans le monde.

M. Tessier a promis de demeurer à Montréal jusqu'à la fin des délibérations du congrès et nul doute que ses interventions et son expérience serviront admirablement la cause des ouvriers de chez nous.

C.T.C.C.

# le travail



## LE DECRET FIXE DES MINIMA ET LA CONVENTION PARTICULIERE DES AVANTAGES SUPERIEURS

Dans une récente émission radiophonique, Me Robert Auclair, conseiller technique des Syndicats Nationaux de la Région Saguenay-Lac St-Jean expliquait à ses auditeurs les différences entre la convention particulière et le décret et énumérait les raisons qui motivent l'un et l'autre.

Pour le bénéfice de nos syndiqués qui sont soumis à la Loi de la Convention Collective, nous reproduisons cette partie de la causerie que nous jugeons propre à jeter certains éclaircissements :

"Onze employeurs dans le commerce de Chicoutimi viennent de signer une convention collective de travail avec le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi. Dans ces 11 magasins, il y aura donc une convention collective particulière en vigueur et qui couvrira tous les employés de ces magasins.

A la suite de la signature de cette convention, plusieurs employés et d'autres personnes également nous ont demandé ce que viendrait faire le décret maintenant parce qu'ils pensent que le décret ne vaut plus pour eux. Voici quelques précisions à ce sujet.

D'après les lois ouvrières de la province de Québec, le décret s'applique à tous les employeurs et à tous les employés dans un magasin, le décret s'applique. Par ailleurs, si dans un magasin, les employés syndiqués ont signé par l'entremise de leur syndicat, une convention collective avec leur employeur, celle-ci s'appliquera et le décret aussi. Comment cela se fait-il ?

### LA CONVENTION PARTICULIERE

D'après nos lois, les conditions de travail établies par une convention collective particulière doivent être plus avantageuses que celles établies par le décret ou au moins leur être égales. A titre d'exemple, disons que si le décret stipule que le salaire d'un commis de magasin est de \$18.00 par semaine lors de son embauchage, la convention collective particulière doit stipuler également un salaire de \$18.00 ou un salaire plus élevé, mais elle ne peut établir un salaire inférieur. Si les heures de travail sont 44 heures d'après le décret, elles ne devront pas dépasser ce chiffre dans la convention particulière, mais elles pourront être plus courtes.

Le principe est donc le suivant : le décret constitue la règle générale qui s'applique à tout le monde. La convention collective particulière concerne les employés qui ont obtenu des avantages supérieurs à ceux énumérés dans le décret. C'est dire qu'un syndicat ne peut signer une convention contenant des avantages inférieurs à ceux qu'accorde le décret.

L'employé qui travaille dans un établissement où existe une convention particulière est donc couvert par le décret, cependant celui-ci perd de son importance parce que la convention qui le régit contient des avantages égaux et la plupart du temps supérieure à ceux du décret. Ainsi, si Monsieur X a droit à \$50.00 par semaine d'après le décret et que la convention lui en accorde \$55.00, il se prévaudra de la convention pour obtenir son \$55.00 alors que d'après le décret il ne peut réclamer que \$50.00.

La convention particulière vaudra en outre à d'autres points de vue. En effet, il y a des sujets qui sont couverts par une convention et qui ne les ont pas par un décret, ainsi l'ancienneté, les clauses de griefs. Dans le décret, il n'y a rien d'établi à ce sujet alors que dans la convention particulière, il y a une clause qui permet à un employé de faire un grief s'il n'est pas satisfait et d'aller jusqu'à l'arbitrage pour faire statuer sur son cas. C'est dire que la convention prend alors une importance encore plus grande.

### LE DECRET ETABLIT DES MINIMA

Le décret n'est donc pas strictement nécessaire pour les employés qui sont couverts par une convention particulière. Cependant, ils bénéficient quand même du décret parce que celui-ci établit des minima pour les salaires, des maxima pour les heures de travail, fixe des vacances, etc., pour tous les établissements dans une industrie donnée. Ce faisant, il rétrécit la marge entre les établissements syndiqués et les non-syndiqués. Prenons un exemple concret.

Si les magasins étaient libres d'ouvrir leurs portes à leur gré et de faire faire à leurs employés, la semaine de 50 heures par exemple, les magasins où les employés sont syndiqués ne pourraient pas ou pourraient difficilement obtenir des heures plus courtes de travail.

En établissant ainsi un plancher pour ainsi dire qui est le même pour tout le monde, le décret permet aux employeurs qui sont en meilleure posture que leurs concurrents, d'accorder à leurs employés de meilleures conditions de travail. Pour les non-syndiqués, le décret a évidemment une grande importance parce qu'il est l'instrument qui les protège et les défend.

Toutefois, si le décret les protège de la sorte, c'est parce qu'il y a de leurs confrères de travail qui se sont groupés en syndicats, ont lutté pour obtenir des conventions collectives de travail particulières et ont ensuite demandé d'extensionner les avantages qu'ils ont obtenus à leurs compagnes et compagnons de travail. En toute justice et reconnaissance, les employés soumis au décret doivent un gros merci aux syndiqués qui travaillent pour eux et en négligeant de faire partie des unions ouvrières qui sont à l'origine du décret, ils font preuve d'incompréhension ou d'égoïsme. Il y a progrès dans ce domaine parce que nos effectifs augmentent dans le commerce particulièrement, mais il y a place pour amélioration; c'est pourquoi nous sommes confiants dans l'avenir.

# LA SEMAINE

Son Eminence le Cardinal Léger:

## Le syndicalisme chrétien doit être assez fort pour dénoncer les abus

Dans son allocution aux congressistes de la CTCC, Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, a déclaré que le syndicalisme chrétien doit être assez fort pour dénoncer les abus d'un monde qui laisse pourrir les récoltes de blé sur les champs tandis que les miséreux pourrissent dans les taudis.

Son Eminence a porté la parole à l'issue de la messe célébrée dimanche en l'église Notre-Dame de Montréal par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la CTCC.

Son Eminence le cardinal Léger a aussi défini la tâche du syndicalisme chrétien qui "doit instaurer dans le monde ouvrier un ordre plus conforme à l'idéal de l'Évangile".

### Nécessité du syndicalisme

Faisant un parallèle entre les diverses organisations: les mouvements d'Action Catholique, les associations pieuses, les groupe-

ments paroissiaux et professionnels, Son Eminence a précisé que "la doctrine sociale de l'Église s'impose aux chrétiens et que cette doctrine reconnaît la légitimité et la nécessité du syndicalisme dans notre société contemporaine.

"Pour quelques-uns, cette organisation ressemble à un bar-

rage. Mais le barrage est nécessaire non seulement pour protéger des intérêts, mais aussi pour assurer la paix. Dans cette lutte d'arrache-pied d'un demi siècle, les syndicats chrétiens du monde entier ont suivi les directives de l'Église et ils ont également servi l'Église.

### Dénoncer les abus

Après avoir rappelé que le syndicalisme a besoin de chefs bien formés, et que ces derniers doivent remplir leur tâche avec un sens aigu des responsabilités, Son Eminence a donné plusieurs directives aux syndicats chrétiens:

"Le syndicalisme chrétien, dit-il, doit être assez fort pour dénoncer les abus d'un monde qui laisse pourrir les récoltes de blé sur les champs tandis que les miséreux pourrissent dans les taudis. Le syndicalisme chrétien doit être assez énergique pour éviter les gauchissements des structures sociales et assez consistant pour résister à leur durcissement. Le syndicalisme chrétien doit être assez loyal pour dénoncer l'injustice de certaines conditions de travail et d'existence."

Son Eminence a terminé son allocution en transmettant aux délégués la bénédiction papale transmise par Mgr Montini, substitut à la Secrétairerie d'État de Sa Sainteté Pie XII.



Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger s'adressant aux congressistes dimanche dernier en l'église Notre-Dame.

## Pourquoi du chômage quand tous les besoins ne sont pas satisfaits?

C'est la question que s'est posée le Comité du Rapport du Bureau confédéral quand il a étudié la question du chômage. Le secrétaire de ce comité, M. Jean-Robert Ouellet, a déclaré que l'on pourrait tolérer un certain chômage si tous les besoins humains étaient satisfaits. Mais quand nous manquons de maisons, quand des familles n'ont pas

de quoi vivre, le chômage est une chose impensable. Selon le confrère Ouellet, quand les bras sont là pour travailler, quand la matière première nous est accessible, il est incompréhensible que des besoins humains restent insatisfaits.

Ce qui est nécessaire, c'est une campagne d'opinion publique qui forcera, "selon les termes du rap-

port du comité qui a été adopté", les législateurs et les tenants du régime économique actuel à rendre financièrement possible ce qui est physiquement, et à réaliser l'objectif du régime économique tel que défini dans Quadragesimo Anno: "L'organisme économique et social ne sera sainement constitué et atteindra sa fin alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie ont le moyen de lui procurer..."

## Pourtant... il existe...

"Le problème du chômage préoccupe grandement tous les travailleurs et il n'est pas étonnant que, dès les premières lignes, le rapport du Bureau Confédéral, présenté par le Secrétaire général, Jean Marchand, aborde cette question en demandant si "le début de recession économique" et "l'atmosphère d'insécurité qui enveloppe le pays sont les premiers symptômes d'une crise prochaine ou s'il s'agit d'une courte période d'ajustement qui marquera le point de départ vers une plus grande prospérité?"

### Pas d'optimisme

Malgré les déclarations optimistes des autorités gouvernementales qui prévoient une amélioration de 50 p. 100 dans le standard

de vie des Canadiens, le confrère Marchand a déclaré qu'il n'y a aucune raison d'être optimiste quand nous devons faire foi aux problèmes aigus que crée la présence de milliers de chômeurs."

### Crise généralisée

L'état de crise dans le domaine de l'emploi semble généralisé si l'on examine le rapport de l'activité des fédérations de la C.T.C.C., contenu dans le rapport du Bureau Confédéral.

La Fédération du Bas Façonné et Circulaire compte plusieurs membres en chômage; par ailleurs les conditions économiques qui prévalent dans l'industrie du Bois Ouvré et du Meuble ont rendu les négociations difficiles tandis que l'on doit se préoccuper de questions relatives à l'assurance-chômage.

Plusieurs industries du Cuir et de la Chaussure ont dû fermer leurs portes, à cause de "la dépression économique".

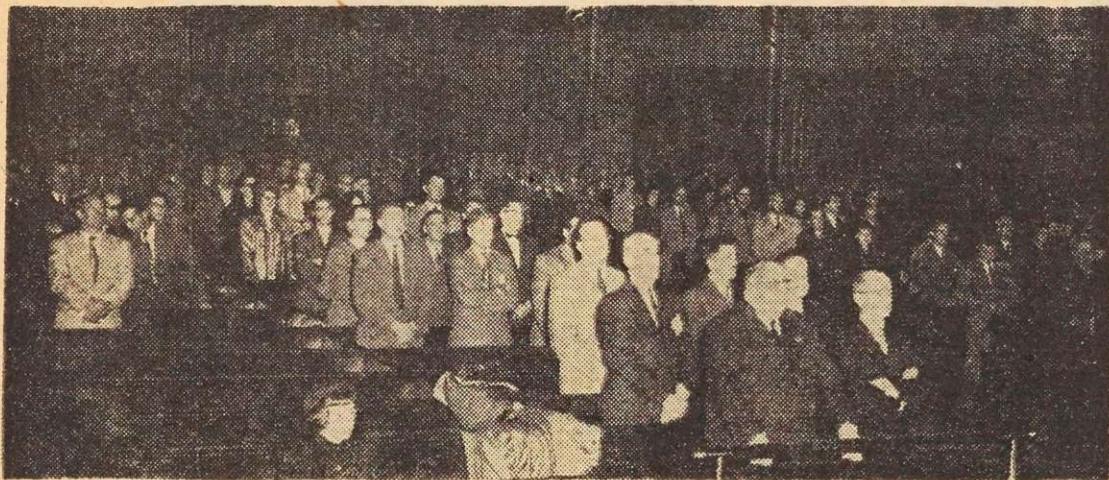
De son côté, la Fédération de la métallurgie est elle aussi aux prises avec le problème de chômage dans les chantiers maritimes qui se ressentent de ralentissement de l'activité économique et des effets de notre loi de la Marine marchande qui permet aux navires battant pavillon britannique de faire du sabotage dans les eaux canadiennes.

### Dans le textile

Le rapport précise que la Fédération du textile a connu une année extrêmement pénible. "Les travailleurs de cette industrie ont souffert énormément du chômage. Cette crise de l'emploi, dans ce secteur industriel a forcé quelques entreprises à fermer leurs portes; d'autres ne travaillent qu'à temps réduit. Le même problème se pose également dans la Fédération du vêtement où "le ralentissement de l'activité a entraîné une réduction dans l'emploi."



# LA SEMAINE



La foule des syndiqués à la messe dite par M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C. On remarque, au premier plan, M. Gaston Tessier, président de la C.I.S.C., et M. Gérard Picard, président de la C.T.C.C.

## Pourquoi payer si cher le coût d'une lutte constitutionnelle?

Alors que le problème des relations fédérales-provinciales rebondit par suite de l'intervention du premier ministre du Canada, le T. H. Louis St-Laurent, le congrès de la CTCC se demande pourquoi les contribuables de la province de Québec doivent assumer à eux seuls le coût de la lutte constitutionnelle actuellement engagée?

La discussion sur ce sujet a été amorcée par le rapport du comité du Bureau confédéral qui a "constaté avec regret que la lutte constitutionnelle qui s'amorce présentement est orientée de façon à forcer le contribuable québécois à en assumer le coût".

### Droit à l'impôt direct

Le comité a, par ailleurs, reconnu le droit pour les provinces d'entrer dans le champ de l'impôt direct et que ce droit doit être respecté par le gouvernement d'Ottawa.

Le Comité a, par ailleurs, soumis aux délégués que notre province en particulier se prive d'une source fort appréciable de revenus quand elle néglige d'imposer une royauté raisonnable sur l'exploitation de ses ressources naturelles comme le fait si efficacement la province de l'Alberta.

Prenant la parole sur le rapport du comité qui a été adopté par la suite, le président général, M. Gérard Picard, a expliqué que la province de Québec pourrait subvenir à ses besoins fiscaux sans surcharger les contribuables.

### Un "test case"

"Si le gouvernement provincial voulait faire un "test case" avec l'imposition de sa taxe de 15 p. 100, il a surtaxé inutilement les contribuables de la province de Québec", a déclaré le confrère Picard.

Pour savoir comment réagirait le gouvernement d'Ottawa, poursuit-il, il n'était besoin que d'imposer un impôt provincial de seulement 6 p. 100, c'est-à-dire, un pour cent de plus que la compensation qu'ac-

corde actuellement Ottawa. . . . L'expérience aurait atteint le même et aurait servi amplement à manifester la bonne ou la mauvaise volonté du gouvernement d'Ottawa dans le domaine du partage des impôts.

Sur une question de principe, ajoute le confrère Picard, il aurait suffi d'imposer seulement un impôt provincial de 6 p. 100 pour savoir si le gouvernement central est disposé à le reconnaître. L'impôt de 15 p. 100 est inutile pour cette expérience et il n'a pour effet que de surtaxer inutilement les contribuables de la province de Québec.

### Où prendre les taxes

Mais si le gouvernement provincial a besoin des revenus supplémentaires que lui vaudra l'impôt de 15 p. 100, M. Picard a indiqué une autre source où le gouvernement aurait pu largement puiser sans affecter le revenu de ceux qui ont besoin de tout leur argent pour vivre.

"Sans être créditiste, de dire M. Picard, j'estime que le gouvernement de la province d'Alberta a su tracer la voie à notre propre gouvernement provincial: le budget de cette province, dit-il, est dans l'ordre de \$250 millions. \$90,000,000 environ, proviennent de droits imposés à ceux qui exploitent les ressources naturelles de cette province, ce qui veut dire que ce sont ceux qui exploitent les ressources naturelles de cette province qui paient la plus large part des impôts.

Chez nous, alors que la seule production minérale de notre province atteint un milliard de dollars, ceux qui bénéficient le plus de cette exploitation de nos richesses naturelles ne sont taxés que pour une valeur de 25 à 50 millions de dollars.

Si le gouvernement provincial a tellement besoin d'argent pour administrer la province, il devrait songer à taxer d'abord ceux qui profitent le plus de nos ressources naturelles, conclut-il.

### Une décision unanime:

## Le Congrès de la C.T.C.C. Veut l'entière déductibilité

Plus tard, le congrès de la C.T.C.C. a réclamé l'entière déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral pour éviter la discrimination fiscale dont sont victimes les contribuables québécois.

- 1) Le Congrès de C.T.C.C. affirme que les provinces ont droit à des sources de revenus suffisantes pour leur permettre de remplir le rôle dévolu par la constitution canadienne.
- 2) Le Congrès proteste contre discrimination fiscale dont sont victimes présentement les citoyens de la Province de Québec
- 3) Le Congrès demande que le gouvernement fédéral

accepte de déduire l'impôt provincial de l'impôt fédéral ou qu'il en vienne à une entente avec le gouvernement provincial; si l'entente est impossible, le Congrès demande au gouvernement provincial de prendre tous les moyens légaux à sa disposition.

4) Que la C.T.C.C. fasse appel aux autres organisations de prendre action en ce sens.

## Le syndicalisme va au-delà du contrat de travail

'Ne suivez pas cette interprétation étroite et restrictive de certains qui, à les entendre, vous voudraient exclusivement des négociateurs, rien de plus', dit le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

C'est cette consigne que donnait aux 500 congressistes de la CTCC M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général, mardi avant-midi, alors qu'il adressait la parole devant le congrès.

M. le chanoine Pichette a déclaré que si la tâche propre des syndicats est de négocier des conventions collectives de travail, les syndicats doivent se rendre compte que "ces conventions collectives ne pouvaient être efficacement défendues que par une action plus large que la simple négociation avec l'employeur".

### Fin propre et moyens

On fait malheureusement la confusion entre la fin propre et non exclusive et les moyens pour y arriver et la sauvegarder. "Ces moyens sont nombreux et ils doivent se porter partout où votre fin l'exige, de dire le chanoine Pichette.

Citant une directive de Mgr Montini aux syndicats chrétiens de Belgique, il a déclaré que les syndicats chrétiens doivent le céder à nul autre pour la défense des travailleurs et qu'ils doivent avoir pour idéal la défense des travailleurs, faire respecter en eux la dignité de la personne humaine et leur assurer un rôle plus équitable dans la vie du pays. Le syndicalisme chrétien fait plus que de la simple négociation: il porte son action partout où la condition des travailleurs est engagée.

M. le chanoine Pichette a d'ailleurs cité la conclusion de la Semaine Sociale d'Italie, sous la présidence du cardinal Siri en 1951 ainsi que les directives de la Lettre Pastorale sur le problème ouvrier qui précise que le syndicalisme ne peut rester indifférent à tous les problèmes que pose la vie ouvrière.

### L'action politique

Abordant de façon doctrinale le problème de l'action politique qui préoccupe actuellement les syndicats, le chanoine Pichette a déclaré que l'action syndicale débouche sur la place publique et que les intérêts des travailleurs comme l'intérêt général, exigent que les syndicats doivent se préoccuper tout autant de l'équilibre économique que des salaires. "Il serait bon de la reconnaître et sain de l'accepter", dit-il.

"Il ne peut pas, dit-il, s'agir pour les syndicats de substituer

leur fin propre à celle de la politique, qui est d'intérêt général, encore moins d'être instruments de la politique.

"Cependant la fin propre du syndicalisme ne peut être efficacement sauvegardée sans établir des relations avec ceux qui légifèrent et qui, de plus en plus, ont une part importante dans l'équilibre économique.

Selon M. le chanoine Pichette, tout le problème se pose dans les méthodes d'action. A ce stage, plusieurs facteurs doivent entrer en ligne de compte.

"Certaines erreurs sont sans doute inévitables, dit-il, mais c'est votre devoir de chercher à les éviter et de les limiter au strict minimum. Ce devoir d'éviter l'erreur est pour vous une obligation de conscience. Seule, celle qui échappe à votre contrôle et à votre conscience ne peut pas vous être imputée."

### Le chômage

M. le chanoine Pichette a rappelé que le chômage est un problème qui retient actuellement l'attention. Il a déclaré que les industriels auraient tout intérêt à relire et méditer le message du 3 juin 1950 de Sa Sainteté Pie XII qui affirme que le chômage est avant tout un problème humain et ne saurait trouver de solution satisfaisante dans la seule technique et les équations mathématiques.

Sur le même problème, l'aumônier général de la CTCC a ajouté que la sécurité de l'emploi doit rester une préoccupation de tous les instants et a demandé à la CTCC de faire tout en son pouvoir pour aider ceux qui sont affectés.

Il a déploré que d'autres centrales syndicales aient répondu à l'invitation de la CTCC de former un cartel sur le chômage par un sentiment de mépris religieux.

Il serait opportun, pour ces organisations, ajoute-t-il, d'approfondir davantage et de rendre vraie et sincère leur protestation de non-discrimination raciale et religieuse et leur désir de créer des organismes à cette fin.

M. le chanoine Pichette a conclu son allocution en demandant aux syndicats de se traiter avec justice dans la charité.

Si la charité sans la justice est une hypocrisie, et une dérision, la justice sans la charité est un corps sans âme, un foyer sans feu.

En somme, dit-il, il n'y a qu'une manière d'être juste: c'est d'être charitable et la première requête de la charité, c'est d'être juste.

### Sherbrooke

## Conférence sur le communisme

Dimanche, le 3 octobre, le R. P. Ledit, s.j. traitera de la question sociale au Mexique et indiquera les moyens pris pour enrayer la marche du communisme dans ce pays.

Au cours de cette soirée qui sera sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr Georges Cabana, archevêques de Sherbrooke, le R. P. Ledit présentera aussi des films qu'il a lui-même tournés lors d'un récent voyage au Mexique.

Des invitations spéciales ont été adressées à tous les curés du diocèse de Sherbrooke, aux

aumôniers d'action catholique, aux professionnels, aux autorités civiles et aux représentants de tous les mouvements d'action sociale et nationale dont les Caisses Populaires et la Société St-Jean-Baptiste.

M. Raymond Péladeau, agent d'affaires du Conseil Central de Sherbrooke et ancien élève du P. Ledit, présentera le conférencier qui sera remercié par M. l'abbé H.-Louis Bellefleur, aumônier du Conseil Central de Sherbrooke. C'est M. Joseph-G. Gervais, président du Conseil Central de Sherbrooke, qui présidera la réunion.



# UN CONGRÈS OÙ L'ON ETUDIE



Le Comité des lettres de créance



Le Comité du rapport du Bureau Confédéral



Le Comité du rapport du Président

## QUELS PORTRAITS Y A-T-IL SUR VOS MURS?

Dans certains pays, la présence ou l'absence de certains portraits sur les murs attire de sérieux ennuis. Au Canada, nous jouissons de la plus grande liberté au monde, et les faits sont là pour le prouver. Comme Canadiens :

Nous sommes libres de travailler pour qui nous voulons, de choisir nos emplois...

Nous sommes libres d'acquérir des propriétés ou d'employer autrement notre argent...

Nous agissons comme nous l'entendons, lisons ce que nous voulons, portons les vêtements de notre choix... nous jouissons de la plus grande liberté en ce qui concerne notre religion et l'éducation de nos enfants...

Personne ne nous conteste le droit de suspendre sur nos murs les portraits qui nous plaisent. En un mot, nous sommes libres. Une seule chose est exigée d'un Canadien, c'est qu'il n'attende jamais volontairement à la liberté d'autrui.

Le régime démocratique sous lequel nous avons le bonheur de vivre, respecte pleinement le droit des gens à la liberté de pensée et d'action.



### A la séance d'ouverture

## M. GREGG ADMET LA GRAVITE DE LA SITUATION DE L'EMPLOI

Portant la parole à la séance d'ouverture du 33e congrès de la CTCC, l'hon. Milton F. Gregg, Ministre du Travail dans le gouvernement fédéral a déclaré que la loi de l'Assurance-Chômage est actuellement à l'étude et que des amendements seront suggérés par le gouvernement au cours de la prochaine session.

On sait que la CT.C.C. réclame depuis longtemps des améliorations à la Loi de l'Assurance-Chômage, sous la forme de prestations plus élevées, de prestations supplémentaires et de période d'attente plus courte.

Sans chanter victoire, nous possédons tout de même une assurance du Ministère du Travail que



L'hon. Milton F. GREGG

des amendements seront apportés au cours de la prochaine session. Une chose dont il faudra se souvenir dans les milieux ouvriers.

### Encourager la construction

Parlant du chômage, M. Gregg n'a pas caché que la situation a empiré lors du dernier hiver et que les conditions ne s'annonçaient pas meilleures pour l'avenir.

M. Gregg a ajouté que le gouvernement fédéral envisageait d'accorder des contrats de construction et autres de façon à employer le plus grand nombre d'ouvriers possible durant l'hiver.

### Un comité du congrès

## LES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE

Parce que notre constitution ne définit nulle part quels sont les droits fondamentaux de la personne humaine et que par conséquent, certaines libertés essentielles sont brimées chez nous et que nous ne possédons aucun recours pour les faire respecter, le congrès de la C.T.C.C. a accepté une recommandation du Rapport du Comité du Rapport du président en vue de former un comité chargé de préparer un projet de déclaration des droits fondamentaux de la personne humaine à inclure dans la constitution canadienne.

Le comité a été formé immédiatement après l'adoption de cette recommandation qui a permis à plusieurs délégués de faire de violentes sorties contre les accrocs faits aux droits essentiels de la personne humaine. Certains délégués ont même demandé pourquoi revendiquerions-nous plus longtemps la liberté syndicale, le droit de faire de l'action politique quand nous ne possédons même pas les libertés civiles essentielles.

Le rapport du Comité du rapport d'uprésident qui a été adopté lundi après-midi par les 480 délégués inscrits au congrès de la CTCC a aussi recommandé qu'une grande campagne de publicité soit faite dans le public afin de dissiper la confusion entre le capitalisme et la propriété privée.

Le comité a aussi recommandé, à la suite des suggestions du président général dans son rapport que les organisations aient le droit de désigner elles-mêmes leurs propres représentants sur les diverses commissions gouvernementales où elles sont représentées et que les représentants puissent conserver les charges syndicales sans devenir des fonctionnaires civils.

## Les résolutions

Le Feuilleton des résolutions comprenait 85 résolutions en plus de plusieurs autres qui sont parvenues en retard.

Comme ce Feuilleton n'a pas encore été épuisé, au moment où nous allons sous presse, le journal LE TRAVAIL, y reviendra dans des éditions subséquentes alors que chacune des résolutions adoptées par le congrès fera l'objet d'un commentaire élaboré.

A l'heure actuelle, le congrès a adopté plusieurs résolutions concernant la Loi des Relations Ouvrières, la Loi des Différends entre les Services publics et leurs salariés, la Loi du Salaire Minimum, la Loi des Accidents de Travail, le logement, l'instruction publique, l'exploitation, le chômage, les importations, et finalement diverses résolutions se rapportant à la régie interne du mouvement.

Une chronique régulière dans le journal LE TRAVAIL étudiera chaque semaine les principales décisions du congrès relativement aux diverses résolutions soumises.

## Le salut par la coopération

Les congressistes de la C.T.C.C. ont entendu des appels à la coopération sous toutes ses formes lors de la séance d'ouverture du congrès et il est à noter que ces appels ne semblent pas devoir rester sans réponse.

Tout d'abord, M. René Paré président de la Société des artisans et du Conseil de la coopération du Québec, a rappelé que si le secteur de la coopération a été organisé, c'est précisément pour venir en aide aux classes populaires, dont la classe ouvrière.

M. Paré a souligné que la Société des artisans s'est spécialisée dans les prêts à l'habitation ouvrière et qu'il est heureux de proclamer que ces prêts hypothécaires aux ouvriers qui se construisent, constituent le meilleur placement de sa société.

M. Picard n'a pas manqué de noter cet aveu en déclarant que c'est une déclaration qui possède une grande valeur; M. Picard faisait ici allusion aux prétentions de ceux qui ne veulent pas accéder une aide plus généreuse aux ouvriers qui désirent se construire sous le prétexte que les ouvriers ne savent pas payer leurs dettes.

### Les cultivateurs

M. Louis-Philippe Poulin, secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs, invité à porter la parole à l'ouverture du con-

grès a lui aussi rappelé la nécessité de la coopération entre les ouvriers et les cultivateurs aux prises avec des problèmes communs.

Après avoir rappelé les contacts établis cet été entre le Service d'éducation de la C.T.C.C. et les représentants de l'U.C.C. alors que ces derniers étaient invités à faire valoir leur point de vue lors de journées d'études organisées par le Service d'éducation, M. Poulin a souhaité que ces rencontres soient de plus en plus nombreuses et il a déclaré que l'U.C.C. invitera des représentants de la C.T.C.C. à ses journées d'études.

### La coopération

Peu après, M. Picard, président général de la C.T.C.C. déclarait que la collaboration entre l'U.C.C. et la C.T.C.C. s'exprime de plus en plus clairement et que le lien entre les deux organisations se resserre davantage. "Ce lien, c'est par la coopération qu'il s'établira", de dire M. Picard.

Nous comprenons bien que le prix du produit pour le cultivateur a la même importance que le salaire pour l'ouvrier. Entre ces deux groupes, il y a les intermédiaires qui jouent le rôle de parasites et c'est par la coopération que nous les supprimerons et que nous arriverons à des résultats appréciables."

## La C.T.C.C. se préoccupe des ressources naturelles

Le congrès de la C.T.C.C. a adopté plusieurs résolutions dans le but de protéger nos ressources naturelles, source de richesse pour la province et d'emploi pour les travailleurs.

Par exemple, le congrès a adopté une résolution demandant que l'abattage du bois par les compagnies forestières se fasse entre le 15 décembre et le 1er

avril; cette pratique éliminerait les dangers d'incendie et empêcherait les dommages causés par l'abattage du bois en été.

Le congrès a aussi demandé que le gouvernement provincial oblige les compagnies d'exportation forestière de faire de la sylviculture et au réensemencement et prévoie une aide financière à cet effet.

## Les Comités d'études

Le 33e congrès de la C.T.C.C. qui se déroule actuellement à Montréal est réellement un congrès où l'on étudie sérieusement les questions avant de prendre une décision.

Tous les rapports, toutes les recommandations, toutes les résolutions sont discutés par des comités d'études avant d'être soumis à la discussion générale, ce qui n'empêche pas toutefois le congrès de modifier, d'amender ou même de rejeter les recommandations faites par le comité d'études.

C'est dans ces congrès que les ouvriers apprennent le sens de la véritable démocratie.

## SERVICES DE LA CTCC AUX NEO-CANADIENS

Le Service d'Immigration de la CTCC dont M. François Krakowski est le directeur a pris contact avec plus de 990 immigrants qui se sont rendus à nos bureaux de renseignements pour recevoir des services et des conseils utiles pour toutes les questions les intéressant.

Le service a aussi fait un travail de recrutement, d'organisation et d'éducation auprès des Néo-Canadiens afin de les mettre au courant du syndicalisme chrétien, de la CTCC et de la doctrine sociale de l'Eglise.

Le service a aussi fait un travail de recrutement, d'organisation des immigrants: Société d'Assistance aux Immigrants, Union Nationale Française, Accueil Franco-Américain, et Service des Néo-Canadiens de la Commission des Ecoles de Montréal.



# TRAVAIL ET FOYER

## LES FEMMES DE SYNDIQUES AU FOYER

Nombreuses sont les épouses des congressistes qui auraient aimé accompagner leur mari à Montréal la semaine dernière, mais que leurs obligations ont retenu à la maison. Pour vous donner le goût de vous libérer l'année prochaine, nous allons vous parler de la belle semaine qu'ont passée vos compagnes plus chanceuses. Il est malheureux, cependant, qu'une difficulté technique nous empêche de vous donner les dernières nouvelles. En effet, pour que le journal et même lundi, il est rédigé mercredi parvient en fin de semaine, c'est-à-dire jeudi et expédié vendredi. Nos nouvelles ne vont donc que jusqu'à mercredi, mais nous vous reparlerons du congrès la semaine prochaine, en vous donnant les impressions de quelques-unes des épouses de congressistes.

Le congrès s'est déroulé dans un édifice tout neuf, le Centre d'apprentissage des métiers de la construction, dans une salle spacieuse cependant remplie à capacité. La plupart des femmes se sont rencontrées la journée même

de l'ouverture, le dimanche après-midi, avant les discours de bienvenue et le rapport du président.

Les femmes qui suivaient les délibérations ont été invitées lundi après-midi à rencontrer les rédactrices du Travail et à donner leur opinion sur la page féminine du journal.

Mardi soir, c'était vraiment tout le monde qui se retrouvait au buffet et à la soirée dansante du Chalet de la Montagne. C'était la ville de Montréal qui nous recevait, et elle avait bien fait les choses. Il pleuvait à boire debout, mais personne ne s'en souciait... une fois rendu. La C.T.C.C. en a profité pour rendre hommage à son président, à l'occasion de ses 20 ans de dévouement. En plus de remettre une bourse à M. et Mme Picard, le mouvement a fait cadeau au président d'une lampe de bureau et à son épouse d'une broche de diamant et d'une gerbe de fleurs.

Quelques-uns des invités qui avaient assisté à la fameuse réception donnée à la reine d'Angleterre, alors princesse, au même

Chalet de la Montagne, ont trouvé qu'ils avaient mieux mangé mardi soir: hors d'œuvre nombreux, potage, vol au vent au poulet préparé au piment, crème glacée, petits fours et café.

La ville de Montréal n'avait cependant pas fourni de chaises. A part de danser, on ne pouvait que s'asseoir sur les tables...

Mercredi, le comité de réception formé par le syndicat des fonctionnaires de Montréal avait préparé une visite du port pour ces dames, et mercredi soir une bonne partie des congressistes et de leurs femmes se retrouvaient au souper du comité d'éducation du Conseil Central.

Le reste de la semaine devait être aussi occupé pour les invitées du congrès, qui devaient visiter la ville, assister à une réception au Jardin Botanique, se rencontrer pour discuter des problèmes des femmes de syndiqués, suivre le débat sur le travail féminin et quelques autres des délibérations qui s'annonçaient fort intéressantes.

J. D.

## LES FEMMES ET "LE TRAVAIL"

Nous n'étions qu'une vingtaine de femmes à la réunion de lundi après-midi et nous avons causé pendant une heure, mais au moins pour nous, du TRAVAIL, cela valait la peine.

Des femmes de Montréal, de Québec, de St-Jérôme, de Ste-Agathe, de Lévis, de Sherbrooke, de St-Joseph d'Alma, nous ont dit ce qu'elles désiraient dans la page qui leur est consacrée.

Des messieurs de bien bonne foi, mais qui restent des hommes et non des femmes, nous avaient laissé croire que la chronique de "La chambre de débarras" n'était pas utile. Comme eux exprimaient leur avis et que les femmes ne l'exprimaient pas, nous avons laissé tomber "la chambre de débarras". Les femmes présentes à la réunion ont protesté à l'unanimité contre sa disparition, ce qui fait que nous ressusciterons bientôt notre série de conseils et de potins.

Nos lectrices aimeraient aussi, paraît-il, plus de recettes, de renseignements sur la décoration intérieure, sur l'éducation des enfants, sur l'éducation syndicale des femmes, et... sur l'éducation des maris. Car si les femmes ne lisent pas toutes le journal, c'est, paraît-il, que les maris ne l'apportent pas à la maison, ne le lisent pas eux-mêmes et négligent de causer avec leurs femmes de ce qui concerne le syndicalisme.

Les femmes apprécient aussi le courrier; "le cas de Simone" présenté par Renée Geoffroy a suscité beaucoup d'intérêt. On apprécie aussi les interviews, et on suggère de profiter de tous les événements pouvant intéresser le mouvement syndical, comme les congrès, la présentation des mémoires au gouvernement, pour publier les impressions des femmes qui suivent de près ces événements.

Les femmes présentes à la réunion ont semblé bien conscientes de la nécessité d'intéresser les épouses de syndiqués au travail de leur mari. Comme nous l'ont indiqué des femmes de Sherbrooke, qui ont assisté à une réunion préparée dans ce but par le comité d'éducation, il suffit qu'on leur en parle pour que ça les intéresse. La

plupart des femmes ne voient dans les réunions du syndicat que du temps perdu, du temps que les maris pourraient consacrer à leur famille.

Mais quand on leur explique ce qui s'y passe, elles sont capables de comprendre. Particulièrement pendant les grèves, les femmes ont besoin d'explica-

tions solides pour accepter tous les sacrifices qu'on leur demande.

Une vingtaine de femmes nous ont exprimé leur opinion. J'espère que le nombre de nos lectrices se chiffre à un peu plus que ça. Aurons-nous de vos nouvelles?

Jeanne DANSEREAU

## Les problèmes de la formation féminine

Le rapport du service d'éducation de la CTCC, préparé et lu au congrès par M. Fernand Jolicoeur, comportait le passage que voici sur la formation féminine :

La formation féminine dans la C.T.C.C. est un problème double: il y a celle des syndiquées comme telles, et celle, aussi importante, des femmes des syndiqués. La Commission confédérale du travail féminin s'occupe de la première partie du problème. Nous recommandons simplement qu'elle travaille en collaboration étroite avec les services régionaux d'éducation qui devraient comprendre, comme membre, au moins une syndiquée. Ce sera un moyen sûr de ne jamais faire négliger l'étude des problèmes féminins dans les programmes d'éducation ouvrière. Il devrait d'ailleurs en être ainsi du Comité des jeunes travailleurs.

L'autre aspect du problème a été plus négligé jusqu'à présent. Il s'agit des femmes des syndiqués, surtout celle des militantes, qui souffrent de voir leurs maris employer tous leurs temps libres pour une cause qu'elles ignorent et qu'elles craignent même parfois. Si l'on s'occupait de renseigner ces femmes sur le syndicalisme et tous les avantages qu'il peut procurer à la famille, elles pourraient devenir nos alliées les plus puissantes et se convertir rapidement en propagandistes ardentes de notre mouvement.

Après l'expérience très intéressante que nous avons faite, cette année, de sessions d'études spécialement réservées aux épouses des travailleurs nous croyons qu'il vaut maintenant la peine d'élaborer un programme de plus grande envergure. Il faudrait d'abord que chaque service régional d'éducation organise un comité d'activité féminine, composé de militantes régionales. Le Service d'Éducation de la C.T.C.C. pourra fournir ensuite à ces comités des programmes d'études et la page féminine du journal "Le Travail" pourra servir de lien entre eux.

Il sera alors plus facile de promouvoir les intérêts d'une classe dont les foyers seront plus unis, où la femme aura la même espérance que son mari en un mouvement qui lutte pour que leurs enfants aient "des lendemains qui chantent", selon l'expression reprise par Mme Jean-Paul Geoffroy, dans un article du journal "Le Travail", le 11 juin dernier, où elle traitait le même sujet.

### Je ferais la...

(Suite de la page 1)

sa résolution de continuer la lutte jusqu'à la réalisation de l'objectif.

Le congrès a aussi adopté une recommandation du comité le rapport du Bureau confédéral déplorant le fait que des militants syndicaux se soient abstenus de participer à la marche sur Québec.

## LES SYNDIQUES

## AU CONGRES

C'est peut-être la première fois à un congrès de la C.T.C.C., que le problème du travail féminin préoccupe tant les déléguées féminines, et qu'il est envisagé avec tant de conscience par elles.

Des assemblées les réunirent (25 déléguées représentant 16 centres d'industries différentes) pour étudier sous différents aspects le problème qui est le leur. Des suggestions sous forme de propositions ont été présentées au congrès et nous en parlerons dans le prochain Travail. Nous nous contenterons de souligner quelques points saillants qui ont été l'objet des échanges de vue.

Les déléguées féminines veulent cette année que le congrès prenne position sur leurs problèmes, qu'il en discute et en vienne à une solution vraiment pratique. Quinze mille syndiqués sont des femmes, il est grandement temps qu'on s'en rende compte et qu'on leur donne une place où elles pourront faire valoir leurs droits

et leurs aspirations. Jamais le congrès n'a étudié sérieusement le rôle et la place de la femme syndiquée dans le syndicalisme. Une telle attitude peut s'expliquer pour le passé, mais le besoin actuel se fait sentir d'une prise de conscience collective des besoins des femmes syndiquées à l'intérieur du syndicalisme. Les déléguées féminines espèrent que le congrès donnera au problème qui les préoccupe toute l'attention nécessaire et qu'il ne craindra pas de prendre le risque, si risque il y a, d'attitudes nouvelles.

Ce sont les travailleuses syndiquées qui doivent apporter au restant du monde syndical leurs problèmes propres, et représenter l'élément féminin qui travaille dans l'industrie. Mais, pour cela, il faut qu'on tienne compte d'elles et elles le souligneront dans les propositions qui seront présentées au congrès.

R. F.

## Le rapport de la Commission du travail féminin

La Commission Confédérale des Problèmes Féminins a siégé à trois reprises au cours de l'année 1953-54.

Avant d'entreprendre une étude sur les conditions de travail de la femme dans l'industrie, la commission s'était proposée comme premier but, de faire enquête, par le truchement des fédérations, pour connaître le nombre de femmes syndiquées, d'officières féminines, les conditions d'hygiène, de services médicaux, de périodes de repos, de la formule travail égal-salaire égal.

A ce sujet, la Commission a envoyé, à deux reprises, un questionnaire aux douze fédérations où il pouvait se trouver des femmes au travail. Huit fédérations nous ont fait parvenir le résultat de leur enquête. Nous remercions en passant la Fédération de la Pulpe et du Papier qui a fourni un excellent travail de collaboration, en nous faisant parvenir les réponses de chacun de ses syndicats).

Malheureusement, d'autres nous ont probablement oublié. Voici cependant les résultats des enquêtes menées par dix fédérations. Dans ces fédérations, il y aurait 15,000 femmes syndiquées et 100 officiers féminins. Deux syndicats sont libérées. Les conditions d'hygiène sont passables et il y a des périodes de repos dans la plupart des établissements. Cependant, le principe de l'égalité du salaire pour un travail égal n'est pas reconnu, sauf en de rares cas.

Les fédérations qui ont fait rapport sont les suivantes: Pulpe et Papier, Barbiers-Coiffeurs, Chaussure, Commerce, Gant, Métallurgie, Imprimerie, Employés municipaux, Textile, Vêtement.

Dans la lettre, attachée au questionnaire, nous avions demandé à chacune des fédérations et à chaque conseil central de bien vouloir nommer une responsable des problèmes féminins, qui pourrait se tenir en contact avec la Commission pour fins d'enquête et de propagande.

A date, on nous a fait parvenir le nom de cinq personnes responsables, dont une d'une fédération et quatre des conseils centraux. La Commission a aussi suggéré, à l'occasion des congrès, de nommer une femme à un des postes de l'exécutif, dans les syndicats où il y a des ouvrières.

La Commission a fait part au service de l'Éducation de la CTCC de son désir de faire exécuter des travaux par les étudiants de l'Université Laval, de Québec, et de l'Université de Montréal, sur les questions relatives au travail féminin au cours de la prochaine année.

Le service de recherches de la CTCC, à Montréal, a collaboré, lui aussi, et d'une manière très active, avec notre Commission, en lui

fournissant des résultats d'enquêtes sur différents problèmes concernant l'orientation professionnelle.

On nous signale qu'à Montréal il y a deux écoles qui s'occupent de ces problèmes: l'École Centrale des Métiers Commerciaux pour hommes et femmes, et l'École des Métiers Féminins, où les cours sont donnés le jour et le soir.

Pour les autres centres, nous n'avons obtenu aucun renseignement.

Au sujet du travail des jeunes filles de moins de seize ans, le service des Recherches de la CTCC nous a remis une documentation assez complète, nous démontrant que, dans la province de Québec, il y a eu plus de dix mille permis juvéniles accordés en 1953, dont au moins 4,000 à des fillettes de 14 à 16 ans, la plus grande partie à Montréal. C'est surtout dans l'industrie du vêtement, dans les établissements commerciaux, dans les fabriques de produits alimentaires qu'on trouve la majorité de ces fillettes.

La Commission déplore ce fait et considère qu'il y a une grande amélioration à apporter sur ce point.

La Commission a reçu plusieurs documents sur d'autres problèmes, mais ces documents, qui sont incomplets, seront étudiés au cours de la prochaine année.

La Commission constate, de plus, l'inégalité des femmes et des hommes dans le syndicalisme, ce qui est peut-être dû au fait que les hommes ont des droits égaux dans le syndicalisme ou que les femmes ne s'occupent suffisamment de leurs affaires, se contentant simplement de payer une contribution syndicale sans trop s'intéresser à l'attention qu'on porte à leurs propres problèmes.

Nous devons nous rendre à l'évidence de ces faits par les résultats des enquêtes qui ont été fournis à la Commission, car une seule femme fait partie d'un exécutif de Fédération, et il n'y a que deux femmes libérées, également par les fédérations, alors que le tiers des effectifs de la CTCC est composé de femmes.

En raison de ces faits, la Commission confédérale des problèmes du travail féminin considère qu'une représentation adéquate devrait être accordée à l'élément féminin au sein de la CTCC.

La Commission tient à remercier la CTCC, les fédérations, les syndicats et le journal "Le Travail" pour la précieuse collaboration qu'ils ont accordée au cours de cette année.

Madeleine BROSSEAU, sec.



# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Lauzon

Les membres des Syndicats des chantiers maritimes de Lauzon ont un service d'achat grâce à l'initiative des officiers et de leur agent d'affaires, J.-P. Marcotte.

Le Comptoir d'achat peut fournir à tous les membres les marchandises suivantes: matériaux de construction, articles électriques (télévision, réfrigérateur, lessiveuse, radio, etc., etc.) pièces d'automobile, pneu, outillage, plomberie, ainsi que plusieurs autres articles dont l'espace nous empêche d'énumérer.

Les membres des Syndicats peuvent bénéficier des escomptes allant jusqu'à 40% du prix de détail. Les membres qui désirent avoir d'autres informations sur ce service, peuvent s'adresser à l'agent d'affaires, à 440-b, rue St-Joseph, Lauzon.

## Conciliation

Le 19 juillet dernier, la Compagnie Geo. T. Davie & Sons Ltd., réduisait le taux horaire de cinq machinistes de 17 cents l'heure alors que ces cinq ouvriers exécutaient le même genre de travail depuis la signature de la Convention collective de travail. Cette baisse de salaire a été faite par mesure d'économie par la Compagnie.

Le Syndicat intervint auprès

de la Compagnie prétendant que cette diminution de salaire ne peut être imposée à ces cinq machinistes considérant que le genre de travail est demeuré le même et de plus le Syndicat est en négociation pour un nouveau contrat de travail et les conditions actuelles de travail doivent demeurer les mêmes jusqu'à la signature d'un nouveau contrat de travail.

Etant donné que les parties ne se sont pas entendues au Comité de griefs, ledit Syndicat a fait une demande d'un conciliateur à la Commission des relations ouvrières pour régler le différend.

## Le logement

Les exécutifs du Syndicat catholique des ouvriers de Geo. T. Davie & Sons et du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon réunis conjointement le 15 septembre dernier sous la présidence de M. François Simoneau assisté de M. Adélaïde Mainguy, membre du Comité d'habitation du Conseil central de Québec et de M. J.-P. Marcotte, agent d'affaires, ont décidé de constituer un Comité permanent d'habitation.

Ledit comité a pour mission de construire des maisons pour les ouvriers des chantiers maritimes de Lauzon dans la cité de Lauzon, à un prix abordable.

MM. Ls-Ph. Ouellet, Vital Després et Maurice Desbiens sont les membres dudit comité.



Le Comité du rapport du Trésorier

## Le rapport du Service d'Education

# L'éducation syndicale doit être un but du syndicalisme

L'éducation syndicale ne doit pas être considérée comme un élément surajouté ou en marge de l'action syndicale mais elle doit être au contraire intégrée dans toute la structure du mouvement, déclarait M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Education de la C.T.C.C. lors de la présentation de son rapport annuel.

Ce rapport, on le sait, fait état des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation syndicale et propose aussi un programme à réaliser au cours de l'année qui commence.

Le confrère Jolicoeur a aussi abordé la question des relations communautaires et a demandé de multiplier davantage les contacts avec les autres organismes.

Voici les principaux extraits de ce rapport du directeur du Service d'Education:

L'éducation ouvrière est pour le mouvement syndical non seulement un moyen de renforcer ses cadres, mais aussi un but. En effet, le syndicalisme, qui a comme but principal de poursuivre l'émancipation et la promotion des travailleurs, est, en même temps et pour la même fin, un mouvement de revendication et de formation. Nous faisons de grands efforts pour accomplir la promotion économique de nos membres, nous consentons de grands sacrifices de temps et d'argent pour gagner les luttes que nous devons subir sur le plan professionnel. Avons-nous consenti tous les sacrifices que nous impose l'accomplissement d'une autre de nos tâches essentielles qui est l'émancipation intellectuelle et spirituelle d'une classe exploitée parce que dépourvue des moyens de se défendre elle-même?

## Structures établies

Voilà la question qu'il faut se

poser à l'occasion du congrès annuel de la C.T.C.C., avant de faire le résumé du Service d'Education au cours de l'année dernière et de tracer le programme des mois à venir. Nous avons beaucoup fait à date pour répondre à des besoins pressants. Nous avons organisé une structure qui permet d'atteindre nos membres et nous avons multiplié les programmes de formation syndicale des militants. Parmi les multiples tâches qu'il reste à accomplir, il en est peut-être deux qui devraient maintenant nous occuper davantage: l'intégration de l'éducation dans la vie quotidienne des syndicats de l'élaboration de programmes sur une longue période.

## L'éducation ouvrière

Il ne faut pas en effet considérer l'éducation ouvrière comme surajoutée, ou en marge de l'action syndicale. Elle doit être, au contraire, intégrée dans toute la structure de notre mouvement, elle doit imprégner la vie quotidienne de chaque cellule de notre organisation. D'une part, l'action syndicale que mènent au jour le jour l'officier local, l'agent d'affaires, l'organisateur, le militant de toute nature, doit avoir une portée éducative. D'autre part, il faut savoir profiter des réunions syndicales de toutes sortes pour former et informer nos membres: assemblées mensuelles où l'on peut faire l'initiation syndicale; assemblées spéciales en temps de négociations où l'on peut faire étudier la portée de chaque clause de la convention collective; congrès de fédérations, où l'on peut analyser les problèmes économiques et sociaux de l'industrie ou de la profession concernée; grèves pendant lesquelles on peut prévoir un programme spécial d'éducation, etc. En un mot, la tâche d'éducation ouvrière du mouvement syndical n'appartient pas uniquement au Service d'Education de la C.T.C.C. et aux services régionaux; c'est la responsabilité de tous ceux qui ont le courage de faire du vrai syndicalisme.

## Un plan général

Le Service d'Education a évidemment une tâche bien précise à remplir en ce domaine: l'élaboration et la mise en vigueur d'un programme d'ensemble pour tout le mouvement. Jusqu'à présent, nous avons en cette matière répondu aux besoins les plus pressants, ébauché des sessions d'études à mesure que les différents centres en avaient besoin. Mais il devient de plus en plus nécessaire de concevoir un plan général de formation de nos membres sur une longue période. La nouvelle déclaration de principes de la C.T.C.C. nous indique les grandes lignes de ce plan. Le programme syndical, économique, politique et social que nous nous sommes tracé doit être la base de cette formation; il nous permet de faire cet effort et nous y oblige même.

Il est nécessaire de prévoir un programme de formation de base à la fois assez complet et assez souple pour permettre aux syndiqués d'obtenir des crédits à mesure qu'ils ont pu suivre tel ou tel cours jusqu'à l'épuisement de la série, sur une période plus ou moins longue.

Nous recommandons donc les huit cours de base suivants dont les uns pourraient consister en 4 ou 5 leçons, les autres en 6, 8 ou 10 leçons, selon l'importance du sujet:

- 1—Nature et structure du syndicalisme;
- 2—Histoire du mouvement ouvrier dans le contexte social et économique;
- 3—Economique:
  - a) notions élémentaires sur l'entreprise;
  - b) notions élémentaires sur l'économie.
- 4—Législation ouvrière;
- 5—Sécurité sociale;
- 6—La société politique et ses institutions;
- 7—L'action politique ouvrière;
- 8—Morale sociale.

# NOUVELLES

## Port-Alfred

Le Syndicat des employés municipaux de Port-Alfred qui a été fondé il y a à peine quelques mois, vient d'entreprendre des négociations avec le Conseil municipal de cette ville en vue de la signature d'une convention collective de travail.

Déjà deux rencontres ont eu lieu et elles ont donné de bons résultats. En effet, les deux parties ont vraiment négocié de bonne foi et elles ont attaqué des problèmes communs avec l'intention ferme de les résoudre à l'amiable.

Il n'y a pas eu entente sur tous les points de la convention, mais plusieurs questions ont été réglées et il y a lieu d'espérer que celles qui sont en suspens, le seront à la satisfaction de tous. L'on peut donc dire que les négociations progressent.

La ville était représentée par M. le maire Beaulieu et les échevins. Les négociateurs du Syndicat étaient M. Roland Leclerc, président, Thomas-Eugène Simard, secrétaire, Esdras Meunier et M. René Perron et Lionel Harvey, tous deux représentants de la Fédération nationale des employés municipaux.

## SAGUENAY-LAC ST-JEAN

Il y aura une retraite fermée, spécialement pour tous les officiers des syndicats nationaux, affiliés au Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean des Syndicats nationaux, et les autres chefs des mouvements régionaux qui pourront s'y joindre, mais ils devront considérer que c'est une retraite spécialisée, prêchée par M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier régional des Syndicats nationaux. Pour le bénéfice de tous les par-

ticipants, cette retraite commencera le 15 octobre au soir pour se terminer le 17 octobre.

## ARVIDA

Les négociations entre le Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida Inc. et la Compagnie d'Aluminium ont commencé le 15 septembre dernier et se sont poursuivies les 16 et 17 septembre courant. Les représentants de la Compagnie étaient MM. J.-J. Gagnon, gérant du personnel, W. G. Donnelly, assistant-gérant, et M. Rosane, négociateur. Les négociateurs du Syndicat étaient MM. Adrien Plourde, président du Syndicat, et les membres de l'exécutif, MM. Roland Martel, Jean-Charles Lavoie, Isaïe Villeneuve, Lucien Boucher, Johnny McLellan, Irénée Giguère.

Ces négociations ont une très grande importance parce qu'elles auront des répercussions certaines sur les ententes collectives qui seront signées avec les autres employeurs de la région. Le Syndicat est désireux d'en venir à une entente et espère que les négociations se dérouleront rapidement et réussira de signer une convention avec la compagnie aussitôt qu'elle sera disposée de le faire.

**Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat**



Convention News

# UNEMPLOYMENT CRISIS IS ACKNOWLEDGED BY OTTAWA

## LABOR MINISTER SPEAKS AT C.C.C.L. CONVENTION

Speaking at the opening session of our 33rd Annual Convention on Sunday last, the Honorable Milton F. Gregg, Minister of Labor in the Federal Government, announced that the Government plans legislation during the coming session of Parliament making unemployment insurance "a more effective instrument of social policy".

The Minister did not elaborate on his statement while promising that the Government would launch a program to reduce seasonal unemployment.

### A Precedent Is Born

It was the first time a Cabinet Minister had recognized the unemployment problem since the major labor bodies began criticizing the Government's policy on unemployment last winter.

### A Promise Is Made

Mr. Gregg declared during his address "I can assure you that we will do our utmost to arrange building and other contracts and undertakings so that the maximum amount of employment will be made available to workers during the winter." He added that arrangements have been made to cooperate with some provincial governments on unemployment. He did not name the provinces.

"It would be shortsighted to minimize the extent of unemployment last winter. Our difficulties in large measure reflect the passing of post-war inflationary pressure. There has been a gradual lessening of these pressures since 1952."

"Gradually, international competition and the satisfying of backlogs of consumer demand brought home forcibly the rigors of competition. These things must be

kept in mind as we plan for the future." However, Gregg looked for a record level of investment this year. Continuing the Minister declared that the Federal and some provincial governments were working closely together to cut down on seasonal unemployment which usually hits about 250,000 workers a year. Unemployment next winter would again be a problem, but there were economic trends that might soften the blow. A committee is examining the contracting and spending programs of the government to see how they affect the industries concerned and how they can be adjusted to provide more winter work.

### Unions Are Accepted

Mr. Gregg said that in regard to labor-management relations he saw evidence on the part of management of a more complete acceptance of unions, and of a recognition of the part organized labor was playing in the life, not only of the individual firm and of the industry, but of the nation as a whole.

On the other hand, he added,

labor unions, generally speaking, had become more keenly aware of the importance of an appreciation of the economic position of the firm and of industry.

### Urges Labor Reform

Mr. Gerard Picard, General President of the C.C.C.L., called for an overhaul of certain Quebec labor boards, to make them "more aware of the needs of the general public".

He said the Quebec Labor Relations Board, the Workmen's Compensation Board and the Minimum Wages Board were in need of reform. "Reform of these boards would make them worthwhile government agencies instead of commissions of permanent civil servants" he commented. "Instead of having a party in power we would have a government concerned with the common welfare".

The recommendations were included in Mr. Picard's presidential report.

Gerard Tremblay, provincial deputy minister of labor, and councillor Lucien Croteau, representing the Quebec Government, and the city of Montreal, also spoke.

# C.C.C.L. WILL CONTINUE FIGHT AGAINST BILLS 19 & 20

In commenting upon Bills 19 and 20, Jean Marchand, General Secretary of the C.C.C.L., declared that the union will continue its opposition to these infamous measu-

res until they have been erased from our statutes.

Mr. Marchand spoke of the march of our union in Quebec in protest of these anti-democratic measures and recalled that C.C.C.L. and C.C.L. stood alone in this demonstration, having received no support from the International Unions (A.F.L.) in a matter which concerned their

membership as well as ours.

### CRIMINAL CODE REVISION

In the Federal field the C.C.C.L. received somewhat more support when they presented their briefs on the revision of the Criminal Code, and which the majority were accepted.

The speaker deplored the clauses in the revision which covered the violation of collective labor agreements, claiming they were insufficiently strong enough to grant labor its just protection.

### ARVIDA

## ALUMINUM WORKERS IN NEGOTIATIONS

Negotiations were opened on September 15th and continued on the 16th and 17th between the Aluminum Company of Arvida and the Union of Employees of Arvida Aluminum Inc. (C.C.C.L.). The company was represented by Messrs J. J. Gagnon, personnel manager, W. G. Donnelly, assistant manager and M. Rosane, negotiator. The union representatives were Messrs Adrien Plourde, president of the union and members of the Executive Board, Roland Martel, J. C. Lavoie, I. Villeneuve,

Lucien Boucher, Johnny McLellan and Irene Giguere.

### RESULT WILL FORM PATTERN FOR FUTURE

The result of the negotiations are of great importance as they will form a pattern for other labor agreements in this region. The union is anxious to arrive at an understanding with the company and looks forward to an early settlement from these negotiation meetings.



## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

A special grievance meeting was held with the company early in the week. The result of this meeting will be given in this column next week.

The continued wearing of union buttons tends to show signs of wear eventually, so we are taking this means of asking members to apply to their respective stewards for a new issue, or they may be secured by applying to your union office.

We would like to stress the importance to members who change their addresses that notification of any change should be immediately given to your union office and the company. In order to keep our records up to date the changing of an address is vital both to your union and the company. Members are asked for their cooperation in this matter.

This week has been a very active one for your Executive who have attended several meetings held during our 33rd Annual Convention. News of these meetings will be duly reported in this column.

As we go to press, the date for the next meeting of the Arbitra-

tion Tribunal has not been set. When the date is announced we shall keep the membership posted on the progress of these sessions.

The Executive meeting will take place on Thursday September 30th when a full report on convention business will be drafted in preparation for the general membership meeting which will be held early in October.

Members are requested to make use of the Suggestion Box which has been installed in your union office. Any suggestions or ideas to make this column more attractive and interesting will be gladly received.

We are in receipt of a very interesting folder from the Department of Labor at Ottawa which deals with and explains The Canada Fair Employment Practices Act which became Law July 1st 1953. The Act covers any employee who has been discriminated against and provides for severe penalties, after a Government investigation has been held. Copies of this folder may be had by anyone interested by addressing the Industrial Relations Branch, Department of Labor, Ottawa, Ont. It is well worth securing a copy and there is no charge.

## News from Quebec and Lauzon Shipyards

The Executives of the Shipyard Workers Union (C.C.C.L.) of George T. Davie & Sons and the Shipyard Workers Union (C.C.C.L.) at Lauzon joined forces at a meeting held September 15th under the presidency of Mr. François Simoneau, who was assisted by Mr. Adelard Mainguy member of the Housing Committee of the Central Council of Quebec and Mr. J. P. Marcotte, business agent when a decision was reached to form a permanent housing committee.

The work of the committee will be the setting-up of a construction program for the building of homes for the shipyard workers of Lauzon and which shall be built in the City of Lauzon and sold at a price within the reach of the workers.

The committee members are L. P. Ouellet, Vital Depres and Maurice Desbiens.

Last July 19th the George T. Davie & Sons Limited cut the rates of 5 machinists which meant a loss of 17 cents an hour to these men, in spite of the fact that they were covered by the existing labor agreement. The company claimed the action was necessitated as an economy measure.

The union contested this move of the company rightly contending that the contract was still in force and that the cut in rates was a breach.

If the parties cannot reach an agreement through the efforts of the grievance committee the union will demand the services of a conciliator of the Labor Relations Board to regulate this dispute.

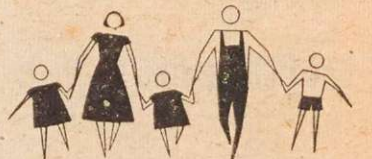
Through the efforts of their business agent J. P. Marcotte, the

members of the Shipyard Workers Union (C.C.C.L.) at Lauzon have set up a purchasing service which permits any member to buy construction materials, electrical appliances including television sets, refrigerators, washing machines, radios, etc., etc., auto parts, tires and many other items which lack of space prevents continuing. Members will benefit with discounts up to 40% off the retail price.

Any further information desired may be had by applying to the business agent at 440b St. Joseph Street, Lauzon.

## PROTEGEZ-VOUS CONTRE

LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA